

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

## AMENDEMENT

N ° AS424

présenté par  
M. Monnet et M. Dharréville

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.